

REP Bâtiment : Valdelia se positionne sur la filière appliquée aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

Toulouse, le 03 juin 2021 - À compter du 1er janvier 2022, La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) prévoit l'application d'une Responsabilité Élargie du Producteur au secteur du bâtiment. L'éco-organisme Valdelia, en charge de la collecte et du recyclage des mobiliers professionnels se porte candidat à l'agrément de cette nouvelle filière, afin de valoriser les produits et matériaux de construction issus des chantiers de curage, de rénovation, ou encore de déconstruction, et ainsi proposer aux metteurs en marché une pluralité de solutions.

L'éco-organisme Valdelia, qui gère déjà des déchets collectés directement sur chantiers ou en points d'apport volontaires, entend transformer cette contrainte réglementaire en levier de croissance pour les metteurs en marché, et se positionne comme moteur d'une filière qui se fera par et pour les professionnels. Le tout en s'appuyant sur l'expertise déjà acquise des acteurs du bâtiment concernés. « *Valdelia se mobilise pour apporter une solution permettant aux metteurs sur le marché de répondre non seulement à leurs futures obligations mais surtout de bénéficier de prestations de services sur-mesure répondant à la fois à leurs problématiques chantier et aux besoins de leurs clients* », précise Arnaud Humbert-Droz, président exécutif de l'éco-organisme.

L'éco-organisme est prêt aux différents scénarios et s'y prépare

« Nous n'en sommes pas aux balbutiements de la création de cette nouvelle filière », assure Arnaud Humbert Droz. « Nous y réfléchissons et préparons le terrain depuis 2018 suite à la publication de la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) qui actait déjà le principe de création de nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs. Depuis, un travail a été mené en relation avec les parties prenantes (syndicats, metteurs sur le marché, organisations professionnelles, etc.) et nous sommes désormais prêts et opérationnels pour le 1er janvier 2022 », poursuit-il. En effet, Valdelia bénéficie d'un recul et d'une solide expérience de plus de 8 ans quant à la gestion d'une filière REP. Son savoir-faire éprouvé d'éco-organisme, sa capacité à maîtriser les opérations de collecte, le tri et le recyclage, tout en garantissant une traçabilité complète des flux des produits en fin de vie, renforcent sa conviction de proposer ses services aux metteurs sur le marché.

Un fonctionnement se basant sur une expérience servicielle réussie

En mars dernier, l'Ademe a publié une étude de préfiguration de la filière REP Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment. Le gisement de déchets inertes est estimé à environ 30 000 kt par an, celui de déchets dangereux non-inertes à 9 700 kt. En termes de collecte de déchets de chantier, les volumes estimatifs s'élèvent à 33 Mt par an sur chantier et à 9 Mt par an en points d'apport volontaire. Le taux de collecte séparée des matériaux, actuellement estimé à 60%, pourrait passer de 62% (selon des projections) en 2022 à 77% en 2027 grâce aux efforts fournis par les participants à la future filière, estime l'Ademe.

L'éco-organisme serait un tiers de confiance pilotant directement la collecte, le tri et le recyclage, par le biais de contrats passés entre lui et les opérateurs. Ce modus operandi est déjà celui qu'adopte Valdelia, sur la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

L'étude de préfiguration fixe également plusieurs lignes directrices :

- Développer le maillage des points de reprise afin d'offrir des solutions de proximité aux détenteurs sur tout le territoire,
- Déterminer les modalités de la reprise sans frais des déchets faisant l'objet d'une collecte séparée,
- Renforcer la traçabilité des déchets,
- Développer le recyclage/valorisation des déchets de PMCB, en particulier ceux présentant de faibles performances de recyclage/valorisation,
- Amplifier le réemploi/réutilisation des PMCB,
- Développer l'éco-conception.

Valdelia compte embrasser ces objectifs en se basant sur l'**expertise de ses équipes** acquise au fil des ans et sur son savoir-faire existant, en tant que garant de la seconde vie des produits et pionnier de l'économie circulaire. « *Concernant le maillage des points de reprise, nous souhaitons offrir notre logique servicielle aux futurs acteurs concernés, grâce à la mise en place de points d'apport volontaires (PAV) sur tout le territoire. Selon les volumes, les déchets seront déposés dans des contenants spécifiques installés soit en différents points fixes (par exemple chez les distributeurs, chez l'artisan ou encore en déchèteries professionnelles), soit directement sur chantier, au plus proche de la production du déchet. Contrairement aux déchèteries, cela permet plus de souplesse pour les utilisateurs, quant à l'organisation de leur collecte et à leurs contraintes horaires (surtout pour les artisans)* », ajoute Arnaud Humbert-Droz.

ARNAUD
HUMBERT-DROZ



Président exécutif de Valdelia



« Des mobiliers professionnels aux produits et matériaux de construction du bâtiment, il n'y a qu'un pas... La frontière est mince et beaucoup de périmètres sont communs à ces deux filières. Les mobiliers professionnels que nous collectons sont potentiellement concernés par le périmètre encore à préciser de la REP PMCB. Cela serait une erreur stratégique de gestion de notre éco-organisme que de ne pas étendre notre périmètre à cette filière, d'autant plus que nous avons les capacités techniques (système de traçabilité prêt pour la REP PMCB) et humaines (équipes capacitaires et opérationnelles) pour le faire, ainsi que des metteurs en marché déjà concernés (agenceurs). L'idée est de proposer aux metteurs sur le marché qui rejoindront l'éco-organisme, non seulement de répondre à leurs obligations réglementaires, mais aussi de leur offrir l'opportunité de s'ouvrir à de nouvelles activités de services, de contribuer à la préservation des ressources et de favoriser l'émergence de nouvelles boucles de recyclage pour consolider une économie circulaire aboutie, créatrice de valeurs et ancrée au sein des territoires français ».

> À propos

Valdelia

Éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique depuis 2013, Valdelia organise la filière de collecte et de recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) non ménagers. Financée par une éco-contribution, la filière Valdelia propose des services de proximité à très forte valeur ajoutée auprès des collectivités, entreprises, associations de toutes tailles et de tous les secteurs, sur l'ensemble du territoire national. C'est autour d'un solide réseau de prestataires et de partenaires que Valdelia mutualise non seulement ses solutions opérationnelles de collecte et de traitement, mais organise aussi la seconde vie des mobiliers usagés. Son existence répond à la fois à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux stratégiques, ainsi qu'à une obligation légale.

> Contact presse

Marion Elisé, chargée de communication & RP | 07 84 10 14 68 | marion.elise@valdelia.org

Visuels disponibles en HD (Crédits photos : Valdelia) : <https://bit.ly/3yZD2Pd>

